



Union Sportive de l'Enseignement
du Premier degré
9, rue du Docteur Potain 75019 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
mail : contact@usep75.fr

Réf : 48/11-12

MAIRIE DE PARIS

Direction de la Jeunesse et Sports
Bureau des Écoles du Sport
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01.42.76.32.02
Tel : 01.42.76.28.30

Paris, le lundi 3 octobre 2011
mis à jour le mardi 4 octobre 2011

OBJET : CALENDRIER FOOTBALL

PUPILLES, POUSSINS EXCELLENCE

Cette année, en ce qui concerne le football, de nombreuses contraintes matérielles vont amener des aménagements.

À l'issue des journées de qualification :

48 équipes seront qualifiées en quarts de finale le 11 mai 2011 de la manière suivante :

24 en QUARTS DE FINALE **A** le 02 mai 2012

24 en QUARTS DE FINALE **B** le 02 mai 2012

(Voir la formule de qualification en page 5 du présent document).

Toutes les autres équipes Excellence non - qualifiées en quarts de finale seront versées dans la Coupe de l'USEP Paris sous réserve de pouvoir l'organiser.

Les équipes honneur inscrites dans des poules excellence pour des raisons géographiques seront reversées en phases finales honneurs par la suite.

Pour mémoire, le reste du championnat honneur démarrera le 09 novembre 2011.

Les « filières » **A** et **B** Excellence continueront sous cette forme séparée :

pour les demi-finales du 23 mai 2012 et pour les finales du 30 mai 2012.

Le 30 mai 2012 FINALES CHAMPIONNAT de FOOTBALL en Poussins et en Pupilles

- Une Finale Excellence **A** à quatre équipes toutes récompensées.
- Une Finale Excellence **B** à quatre équipes toutes récompensées.
- Une Finale Honneur à quatre équipes toutes récompensées.

COUPE DE L'USEP *Sous réserve de la possibilité de l'organiser.*

I. DEBUT DES RENCONTRES

Mercredi 12 octobre 2010

II. COMPOSITION DES EQUIPES – "TRES IMPORTANT"

Toutes les rencontres Poussins et Pupilles Excellence se dérouleront dans la mesure du possible

- sur un terrain de football divisé en 2
- Equipes de 7 joueurs dont 1 gardien de but + 3 remplaçants

III. TERRAINS

Comme nous venons de le voir, ils sont très divers. Les rencontres sont avant tout éducatives. Les buts de fortune seront donc autorisés.

IV. REGLES

Le règlement USEP est à votre disposition sur simple demande par mail.

V. CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES

POUSSINS	2002 - 2003	2 X 12 min
PUPILLES	2000 - 2001	2 X 15 min

VI. BALLONS

Ils doivent être adaptés à la taille des enfants.

PO et PU : ballons T4

VII. FEUILLES DE MATCHES

ETABLIR UNE FEUILLE PAR RENCONTRE, EN UTILISANT LES FEUILLES DE MATCHES JOINTES A CE CALENDRIER. LES REMPLIR SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT EN INDIQUANT :

- Nom, prénom, numéro de licence des joueurs et des animateurs
- Catégorie : PO, PU
- **Poules : 1, 2, 3, etc ... Très important**
- Indiquez lisiblement le résultat.

LA COMMISSION SPORTIVE N'HOMOLOGUERA QUE LES FEUILLES SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT REMPLIES.

(Si une association constate une anomalie (licences, photographies, ...), elle **doit porter une réclamation** au dos de la feuille de rencontre pour que la commission soit saisie du litige et statue.

Certaines Associations Sportives seront responsables de terrain, dans ce cas leur remettre les feuilles de matchs. Elles sont chargées de les transmettre à l'USEP Paris, toutefois s'il n'y a pas de responsable de terrain, c'est l'équipe vainqueur qui aura la charge d'expédier la feuille de match. En cas de match nul, c'est l'équipe qui a le plus petit n° dans la poule qui aura la charge de l'expédition.

Par téléphone : 01.53.38.85.18 - Par fax : 01.40.40.14.47 – Par e-mail : resultats@usep75.fr
Par courrier USEP Paris 9, rue du Docteur Potain 75019 PARIS

Chaque responsable d'association veillera à ce que ses animateurs soient informés de ces dispositions.

VIII. LICENCES

Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive.

Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission.

Leur présentation et leur description sur les feuilles de matches seront donc obligatoires dès la première rencontre.

SUITE AUX DECISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2001, LA PRESENTATION DE LA LICENCE REVETUE D'UNE PHOTOGRAPHIE DE SON TITULAIRE SERA OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE RENCONTRE. IL SERAIT BON POUR UNE BONNE EDUCATION A LA VIE ASSOCIATIVE, QUE LA VERIFICATION DES LICENCES SOIT EFFECTUEE PAR LES ENFANTS EUX-MEMES.

Afin de s'assurer de la stricte application de cette règle fédérale élémentaire, la commission de football a décidé de procéder à des vérifications systématiques des feuilles de matches en comparant celles-ci au listing informatisé des adhérents.

En cas d' « anomalies », elle a décidé d'appliquer les sanctions suivantes :

- 1^{ère} : match perdu, 0 point marqué
- 2^{ème} : non participation à la phase finale
- 3^{ème} : exclusion du championnat

CES MESURES SERONT APPLIQUEES STRICTEMENT.

Seuls les enfants scolarisés dans une école et licenciés à l'USEP Paris peuvent participer aux rencontres USEP.

Les enfants nés en 2000 (d'âge de 6^{ème}) mais scolarisés dans une école peuvent être licenciés à l'USEP Paris si un certificat de scolarité signé du Directeur de l'école accompagne la demande.

Ces certificats sont conservés à l'USEP et serviront en cas de litige.

IX. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Pour faciliter l'organisation pratique et pédagogique de chaque association, nous avons essayé de regrouper presque toujours les équipes d'une même AS sur un même terrain.

Par ailleurs, et dans le but de laisser une certaine souplesse d'organisation nous n'avons pas systématiquement indiqué d'horaire précis, mais simplement les rencontres prévues pour chaque terrain.

Néanmoins il convient de se présenter le plus tôt possible sur le lieu de la rencontre.

TRES IMPORTANT : les responsables signeront les feuilles d'utilisation des installations déposés au bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les installations vous seront retirées l'année suivante.

X. FORMULE SPORTIVE

Rencontres par secteurs géographiques.

Classement aux points :	match gagné	4 points
	match nul avec but(s)	3 points
	match nul sans but	2 points
	match perdu	1 point
	forfait - pénalité	0 point

Deux forfaits, sans avertir l'adversaire, entraînent l'exclusion des rencontres USEP.

XI. ARBITRAGE

Comme vous l'avez vu dans la circulaire des JEUNES OFFICIELS qui présentait la Journée du 5 octobre 2011. Chaque association devra former un ou des Jeunes Officiels pour arbitrer le plus de rencontres possibles. L'an passé une vingtaine de jeunes officiels foot a été validée. Notre mission d'éducation nous invite à poursuivre cette initiative.

Former de Jeunes Officiels au règlement Foot USEP et leur permettre d'assumer ce rôle sur les terrains doit être notre objectif.

Nous sommes avant tout des éducateurs et nous ne devons absolument pas l'oublier dans notre rôle d'animateur sportif.

Se fondant sur l'expérience de ces trois dernières années, il a été décidé ce qui suit :

Lorsqu'une association présente un Jeune Officiel pour arbitrer une rencontre, juger la touche, s'occuper du temps (chrono) ou des feuilles de matchs (vérification des licences et remplissage de la feuille de match) ce sont obligatoirement ces enfants qui officieront. En cas de litige sur ce principe il faut le mentionner au dos de la feuille de match ; la commission Football statuera.

XII. QUALIFICATIONS

- Poussins et Pupilles Excellence – Filière A

A l'issue des journées de rencontres de qualification, les **2 premiers de chaque poule** (il y a 10 poules Poussins et 10 poules Pupilles) sont qualifiés pour les quarts de finales ainsi que :

Poussins : **Les troisièmes des poules 1 - 11 - 17 et 19.**

Pupilles : **Les troisièmes des poules 6 - 10 - 12 et 20.**

CES 24 ÉQUIPES SERONT QUALIFIÉES POUR LA FILIÈRE **A**

Soit 24 équipes Poussins Excellence qualifiées pour les quarts de finale le 02 mai 2012

Soit 24 équipes Pupilles Excellence qualifiées pour les quarts de finale le 02 mai 2012

- Poussins et Pupilles Excellence – Filière B

A l'issue des journées de rencontres de qualification sont qualifiés pour les quarts de finales :

Poussins : **Les troisièmes des poules 3 - 5 - 7 - 9 - 13 et 15.**

Les quatrièmes de toutes les poules.

Les cinquièmes des poules 1 - 11 - 17 et 19.

Les quatre meilleurs cinquièmes parmi les poules 3 - 5 - 7 - 9 et 13.

Pupilles : **Tous les troisièmes non-qualifiés en A.**

Les quatrièmes de chaque poule.

Les cinquièmes des poules 2 - 6 - 8 - 10 - 12 - 16 - 18 et 20.

CES 24 ÉQUIPES SERONT QUALIFIÉES POUR LA FILIÈRE **B**

Soit 24 équipes Poussins Excellence qualifiées pour les quarts de finale le 02 mai 2012

Soit 24 équipes Pupilles Excellence qualifiées pour les quarts de finale le 02 mai 2012

XIII. RÉCOMPENSES

Pour chacune des filières A ou B catégorie Poussin ou Pupille

Equipe Vainqueur : Une Grande COUPE – médaille d’Or à chaque joueur

Equipe Deuxième : Une moyenne COUPE – médaille d’Argent à chaque joueur

Equipe Troisième : Une petite COUPE – médaille de Bronze à chaque joueur

Equipe Quatrième : Une petite COUPE – médaille de Bronze à chaque joueur